



ORIGINE : Direction Générale
REF : DG_NI_11_2024
DATE : 18/12/2024
DESTINATAIRES : L'ensemble des clients TOS
COPIE : Direction commerciale, Direction support
OBJET : Note d'information frais de gestion 2025

Chers clients,

Conformément aux clauses du contrat de bail, les charges locatives pour les clients de la zone TOS sont calculées à hauteur de **15%** des redevances de loyers, à compter du 1er janvier 2025.

Afin de faciliter vos transactions financières et garantir un traitement rapide de vos paiements, nous vous prions d'utiliser les coordonnées bancaires ci-dessous :

Informations bancaires :

- Titulaire du compte : TETOUAN SHORE SA
- Banque : Banque Populaire de Tanger Tétouan – Centre d'Affaires Ibn Batouta Tanger
- RIB : 164 640 21211 3019915 0009 32

Modalités de paiement :

- Echéance de facture : Les charges locatives sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture.
- Référence de paiement : Veuillez mentionner le numéro de la facture dans l'objet de votre virement.

Frais de retard et de recouvrement :

Conformément aux clauses du contrat de bail, des frais de retard et de recouvrement seront facturés si le paiement dépasse la date d'échéance, selon le taux en vigueur.

Contact :

- Par e-mail à : s.tzm@tangermed.ma
- Par téléphone au : 05 39 39 62 00 / 17 / 18
- Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00.

Ahmed BENNIS
Directeur Général

